

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
AGGLOMÉRATION DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE SPÉCIALE DU 21 DÉCEMBRE 2006

À la session spéciale du conseil d'agglomération de Cookshire-Eaton tenue à l'Hôtel de Ville le 21 décembre 2006 à laquelle étaient présents les conseillers suivants : Simon Simard, Bruno Breton, Denise Grenier, Patrice Dodier, Jack Garneau, Chantal Rouleau et Claude Lecomte (maire de Newport).

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Normand Potvin, maire.

M. André Croisetière, directeur général / secrétaire-trésorier et M. René Roy, technicien à l'administration et au greffe sont aussi présents.

- 1) Ouverture de la séance spéciale par Monsieur Normand Potvin, maire.
- 2) Monsieur Normand Potvin, maire, président de la séance demande aux conseillers présents s'ils ont reçu leur avis de convocation. Tous répondent par l'affirmative.
- 3) Le directeur général / secrétaire-trésorier fait alors lecture de l'avis de convocation et le dépose aux archives.
- 4) Attestation assermentée du directeur général / secrétaire-trésorier que l'avis a été signifié aux différents membres du conseil le 19 décembre 2006.
- 5) Questions des personnes présentes dans la salle.

Aucune.

- 6) Adoption du règlement 77-2006-A.

Résolution 2006-12-0121-A

Proposé par le conseiller Simon Simard, appuyé par la conseillère Chantal Rouleau, il est résolu majoritairement d'adopter le règlement 77-2006-A relatif au traitement des élus de l'agglomération de Cookshire-Eaton.

Le maire de Newport, Claude Lecomte vote contre.

-adopté sur division-

- 7) Emprunt temporaire dans le cadre du règlement 72-2006-A.

Résolution 2006-12-0122-A

Proposé par le conseiller Jack Garneau, appuyé par la conseillère Denise Grenier, il est résolu majoritairement d'autoriser le directeur général / secrétaire-trésorier à procéder à un emprunt temporaire, dans le cadre du règlement 72-2006-A décrétant un emprunt de 290 000,00 \$ et une dépense de 290 000,00 \$ afin d'acquérir un camion pour le service des incendies, selon les dispositions prévues à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier sont autorisés à signer tout document à cet effet.

Le maire de Newport, Claude Lecomte vote contre.

-adopté sur division-

- 8) Paiement du camion autopompe Pierce 2006 dans le cadre du règlement 72-2006-A.

Résolution 2006-12-0123-A

Proposé par le conseiller Bruno Breton, appuyé par le conseiller Simon Simard, il est résolu majoritairement que le directeur général / secrétaire-trésorier est autorisé à payer, dans le cadre du règlement 72-2006-A décrétant un emprunt de 290 000,00 \$ et une dépense de 290 000,00 \$ afin d'acquérir un camion pour le service des incendies, la facture suivante :

	No facture	Montant
Thibault et associés	JT3187	292 911,89 \$

Le maire de Newport, Claude Lecomte vote contre.

-adopté sur division-

- 9) Questions des personnes présentes dans la salle.

9.1) Monsieur Jean-Paul Boutin. Demande des informations supplémentaires sur le règlement relatif au traitement des élus de l'agglomération de Cookshire-Eaton. Le maire répond à ses questions.

9.2) Monsieur Jacques Boutin. S'adresse au conseil pour manifester son désaccord concernant le règlement relatif au traitement des élus de l'agglomération de Cookshire-Eaton.

- 10) Séance close.

Résolution 2006-12-0124-A

Proposé par le conseiller Patrice Dodier, appuyé par la conseillère Chantal Rouleau, il est résolu que la séance soit close.

-adopté-

Normand Potvin
Maire

André Croisetière
Directeur général / secrétaire-trésorier